



CONCOURS PHOTO Édition 2023

RÈGLEMENT

Article 1 : Objet du Concours

La Commune de Châteauneuf organise un concours photo sur le thème suivant :

- o Châteauneuf
- o Chat / eau / neuf
- o Chas / têt / 9
- o

Article 2 : Conditions de participation

L'accès au concours est gratuit et ouvert à toutes personnes, amateurs de photographie. Sont exclus du concours les photographes professionnels et les membres des jurys. Une contrainte géographique est imposée : seul le territoire de la commune de CHÂTEAUNEUF devra être concerné.

Article 3 : Conditions du tirage

Chaque participant devra faire parvenir une seule photographie aux conditions suivantes :

- dépôt de la photo obligatoire en mairie sur papier photo, au format 20 x 30 cm.
- la photo peut être en couleur, noir & blanc ou sépia, sans montage ni retouche de l'image ;
- le photographe devra indiquer le lieu de sa prise de vue et personnaliser sa photo avec un titre évocateur.

L'envoi par courriel (mairie-chateauneuf@wanadoo.fr) du tirage sera accompagné obligatoirement du bulletin d'inscription et s'effectuera à l'adresse suivante :

MAIRIE DE CHÂTEAUNEUF - CONCOURS PHOTO 2023
5, Rue Rivaudeau
85710 CHÂTEAUNEUF

La date limite de dépôt de la photo est fixée au samedi 10 juin 12h.

Chaque candidat garantit que le cliché présenté au concours est libre de tout droit. Il doit s'assurer du respect au droit à l'image et de la vie privée des personnes éventuellement photographiées.

Le fait de participer au concours implique l'acceptation du présent règlement. Le non-respect de ce règlement entraînera la disqualification du candidat.

Article 4 : Critères de jugement

Les photographies seront numérotées, de façon à les rendre anonymes aux yeux des jurys. A l'issue de la réception des clichés, chaque jury se rassemblera pour désigner les œuvres retenues.

Les décisions des jurys s'établiront principalement sur les critères suivants

- originalité du titre
- la pertinence de sa photographie par rapport au sujet du concours
- la qualité et l'originalité de l'image, tant d'un point de vue du fond (sujet) que de la forme (qualités esthétiques).

Le jury se prononcera sur la base des clichés édités sur papier photo au format 20 x 30.

Article 5 : Prix

Trois lauréats seront désignés par un jury composé du conseil municipal des jeunes et sa commission d'élus accompagnés d'un professionnel de la photographie.
Un autre lauréat sera désigné par les jeunes élus uniquement.

Article 6 : Autorisations

Les participants s'engagent à autoriser la commune de Châteauneuf à utiliser gracieusement leurs photos dans tous les supports d'information (site internet, page Facebook, bulletin municipal, exposition future, ...), et à citer leur nom lors de cette utilisation. Les photographes conservent leurs droits d'auteurs sur leurs photos.

Article 7 : Promulgation

La diffusion des résultats sera annoncée le samedi 17 juin 2023, publiée dans le bulletin municipal, sur le site internet, la page Facebook de la commune et sera communiqué dans la presse locale.

La remise des prix du concours sera organisée par la municipalité, une date sera communiquée ultérieurement. Chaque participant en sera personnellement informé par courrier.

Article 8 : Annulation

La commission se réserve le droit d'annuler le concours. Chaque participant sera alors averti et chaque cliché restitué à son auteur.

Le règlement est déposé à la Mairie de Châteauneuf, disponible sur son site internet :

<http://www.chateauneuf85.fr/>



Bulletin d'inscription **Concours Photo - édition 2023**

Nom :

Prénom :

Contact

mail :

téléphone :

Thème retenu :

-

Lieu de prise de vue :

Titre évocateur :

Acceptation du règlement : oui non